



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 octobre 2022 à 18h00,
au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
3 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
4 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
5 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
6 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
7 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	Pouvoir de Lucie DAL PALU
8 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
9 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
10 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
11 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
12 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
13 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
14 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
15 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	Pouvoir de Christian ROUSSEL
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
17 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	Pouvoir de Louis ALLARD
18 ENTRELACS	T Claire COCHET	
19 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
20 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
21 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
22 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
23 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
24 MERY	T Nathalie FONTAINE	
25 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
26 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
27 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
28 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVALLE	
29 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
30 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
31 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
32 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
33 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
34 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
35 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
36 VOGLANS	T Martine BERNON	
37 VOGLANS	T Yves MERCIER	

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Gilles CAMUS
AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS	Esther POTIN
CHANAZ	Yves HUSSON
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 18 octobre 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 16 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 37 présents et 47 votants (présents et représentés).
Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 10 Année : 2022
Exécutoire le : 31 OCT. 2022
Publiée le : 31 OCT. 2022
Visée le : 31 OCT. 2022

HABITAT

Dispositif Je rénove Grand Lac - Partenariat avec la société DOREMI pour développer la rénovation thermique performante des maisons individuelles

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac s'est engagé à assurer l'accompagnement des habitants du territoire dans leur projet de rénovation. A cet effet, Grand Lac a mis en place un service d'accompagnement dénommé « Je Rénove Grand Lac », animé par URBANIS et l'ASDER à travers un marché public. L'un des enjeux majeurs consiste à soutenir les rénovations thermiques performantes sur 4 ans.

Une rénovation performante consiste à intervenir sur l'ensemble des postes d'isolation (Mur, toit, sous-sol, huisseries) et du système de chauffage pour atteindre un niveau de performance équivalent à une étiquette A ou B du diagnostic de performance énergétique. Cela nécessite, une parfaite coordination des artisans intervenant sur le projet.

Sur le territoire de Grand Lac, on constate un déficit important de groupement d'artisans en mesure de proposer une offre de rénovation globale.

Pour y remédier, Monsieur le Président propose de mettre en place un partenariat avec la société DOREMI (retenue suite à une consultation par devis) qui est spécialisée dans la rénovation performante de maisons individuelles, et qui accompagnera Grand lac à structurer l'offre de rénovation sur le territoire.

La société DOREMI aura pour mission de faire émerger deux groupements d'artisans sur le territoire : cela nécessite de trouver les artisans volontaires, de les former à la rénovation performante, et de les accompagner sur des chantiers.

Le coût de la prestation est de 26 200 € TTC sur trois ans (2022-2024).

Les crédits pour l'année 2022 soit 5 760 € TTC sont inscrits au budget principal 2022.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les modalités financières décrites ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires relatifs à ce partenariat.

Aix-les-Bains, le 25 octobre 2022

Le Président,
Renald BERETTI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 37
- Présents et représentés : 47
- Votants : 47
- Pour : 47
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Habitat - Dispositif Je rénove Grand Lac : Partenariat avec la société DOREMI pour développer la rénovation thermique performante des maisons individuelles

Date de transmission de l'acte : 31/10/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 31/10/2022

Numéro de l'acte : d4333 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20221025-d4333-DE

Date de décision : 25/10/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement